



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture

Direction de la réglementation  
des libertés publiques et des étrangers  
Bureau des élections, de la réglementation générale  
et des procédures d'intérêt public  
Affaire suivie par Valérie Vilagos  
Tél. : 04 70 48 33 05  
Fax : 04 70 48 30 77

[valerie.vilagos@allier.gouv.fr](mailto:valerie.vilagos@allier.gouv.fr)

Moulins, le 1 AOUT 2016

## Relevé de conclusions

### Commission de Suivi de Site (CSS) de l'activité de l'usine d'équarrissage SARVAL et du centre de valorisation énergétique LUCANE à BAYET

Réunion du 29 juin 2016

\* \* \*

Sous la présidence de M. DELAVOËT, Secrétaire Général de la préfecture, s'est réunie la CSS pour laquelle étaient présents :

- M. Pierre COURTADON, Président du SICTOM Sud Allier
- M. Cyril VALERO, directeur du SICTOM Sud Allier
- Mme Natacha EGIPPA, LUCANE
- M. Frédéric VARJABEDIAN, directeur SARVAL
- M. Richard POURROY, directeur adjoint SARVAL
- M. Frédéric LORENC, technicien LUCANE
- M. Jean-François DESTANNES, représentant SARVAL
- M. Yann THIEBAUT, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- M. Jean-Marc DESMOULINS, DDCSPP
- M. Robert PINFORT, Communauté de Communes Bassin de Gannat
- M. Bernard DANIEL, Maire de Bayet
- M. René CHANAUD, Allier Nature
- M. Jean BUVAT, FAPPMA
- Mme Isabelle HUWER, DRLPE préfecture
- Mme Valérie VILAGOS, DRLPE préfecture.

M. COURTADON remercie les membres d'être présents à la réunion de la CSS qui représente un moment d'échange et qui permet de faire le point sur le fonctionnement des deux unités présentes sur le site, LUCANE et SARVAL.

Après un tour de table pour présenter les différents intervenants, le Secrétaire Général souhaite la bienvenue aux membres de la commission et laisse la parole à Mme EGIPPA pour la présentation du rapport d'activité de LUCANE.

## **1) Présentation du rapport d'activité 2015 de LUCANE**

Mme EGIPPA présente le rapport pour LUCANE.

La quantité d'ordures ménagères est en légère baisse par rapport à l'année 2014. Près de 49 000 tonnes de déchets ont été traitées contre 51 000 tonnes en 2014.

La quantité de DASRI est identique et représente 10 % du tonnage incinéré.

La quantité de mâchefers est également stable et en majorité valorisée en technique routière. Cependant, le site a eu des difficultés à faire valoriser les mâchefers en raison du manque de chantier.

En ce qui concerne la valorisation énergétique, 103 000 MW ont été produits, 56 000 MW ont été revendus à SARVAL et 7 000 MW ont été auto-consommés sur le site. La performance énergétique est en baisse par rapport à l'année précédente en raison du déficit en déchets ménagers qui est constaté depuis 2 ans. Mme EGIPPA indique qu'elle est prête à accueillir les déchets provenant du site de Chézy dès la fermeture de ce site.

Les contrôles réglementaires des rejets gazeux n'ont pas montré de dépassement des valeurs limites.

Sur l'ensemble des paramètres le site est en conformité, mis à part sur le paramètre NOx, il a été constaté un dépassement ponctuel de la valeur limite mais sans toutefois dépasser les valeurs limites sur l'intervalle de mesure réglementaire. Des mesures correctives ont été mises en place afin d'éviter ce type de pic ponctuel.

Sur l'année, elle précise que, sur les 7000 heures de fonctionnement, il y a eu seulement 3,5 heures de dépassement pour la ligne 1 et 20,5 heures pour la ligne 2, la limite réglementaire étant de 60 heures au global par an. Des efforts sont faits pour réduire l'impact sur l'environnement.

L'analyse des dioxines dans le lait montre que les taux sont en deçà des seuils. Il en est de même pour les lichens, les sols et les légumes avec un taux très faible.

Mme EGIPPA présente les faits marquants en 2015. Sur la ligne de traitement de déchets 1, des travaux ont été réalisés sur la chaudière, ce qui permettra de gagner entre 200 et 300 heures de fonctionnement.

LUCANE s'est engagé dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et d'amélioration de la valorisation énergétique, dans le cadre de l'ISO 50001. Le site a obtenu la certification ISO 50001 en juin 2015. Dans le cadre de cette démarche, LUCANE a fait réaliser une étude de faisabilité qui a montré un taux de performance énergétique inférieur à 60 %. Pour améliorer cette performance, LUCANE a projeté de réaliser des travaux sur le traitement des fumées afin de réduire la consommation en électricité et en gaz tout en conservant la performance technique et environnementale du site. Les travaux sont prévus en 2017.

M. CHANAUD demande d'où viennent les boues de stations d'épuration.

Mme EGIPPA indique qu'elles proviennent de la STEP de Saint Pourçain sur Sioule et d'Ebrouil.

M. CHANAUD demande ce qui est envisagé de faire avec le surplus des mâchefers. Il s'inquiète toujours de l'utilisation de ces produits en sous couche qui contiennent notamment de la dioxine. Il estime que la réglementation n'est pas assez contraignante.

Mme EGIPPA précise qu'il est produit la même quantité de mâchefers qu'avant. Pour améliorer la valorisation, des partenariats sont mis en place avec des sociétés privées locales. Depuis le début de l'année, 7 000 tonnes de mâchefer ont été valorisées. Cette valorisation se fait au gré des travaux autour du site. Depuis 2014, le site fait procéder à des analyses plus complètes et le taux de dioxine est bien en deçà de la réglementation.

Le Secrétaire Général rappelle que la réglementation prévoit l'utilisation du mâchefer dans le respect des normes environnementales. Le seul moyen pour faire modifier ces normes est de saisir les instances parlementaires. Il précise que ce sujet n'est pas l'objet des débats de la CSS.

M. CHANAUD intervient sur le traitement des DASRI. Il s'interroge de nouveau sur le fait que l'eau du process, polluée par les déchets, est comptabilisée dans les tonnages de déchets, ce qui permet de respecter la limite de 10 % de DASRI par rapport au volume total des déchets traités sur le site.

M. VALERO répond que la réglementation prévoit que les eaux de process et notamment les eaux de lavage des camions sont recyclées par ce biais.

M. BUVAT revient sur la consommation en eau. Il s'interroge sur l'augmentation des eaux de forage et souhaite savoir s'il s'agit de forage en nappe profonde ou nappe superficielle.

Mme EGIPPA précise qu'il s'agit en fait de pompage en rivière.

## **2) Présentation du rapport d'activité 2015 de SARVAL**

M. POURROY fait un récapitulatif des différentes activités du site et présente le rapport d'activité.

L'arrêté d'autorisation a été refondu, la rubrique 2791 a été rajoutée et la capacité de production de froid a été augmentée.

SARVAL a fait l'acquisition de cinq centres de collecte, et les apports viennent compenser la baisse de volume suite à la perte de marché en 2014.

En filière de catégorie 1, 85 000 tonnes de matières ont été traitées sur le site. Il a été extrait 21 000 tonnes de farine de catégorie 1 qui ont été éliminées en incinération et 6 900 tonnes de graisses destinées à la fabrication de biocarburant.

En filière de catégorie 3, 91 000 tonnes de matières ont été traitées, ce qui a permis de produire 25 000 tonnes de protéines animales transformées, destinées au marché du petfood ou en amendement.

Le volume sang s'est stabilisé en 2015. Il a été traité plus de 30 000 tonnes de sang liquide et plus de 5 500 tonnes de sang coagulé, permettant de produire 5 000 tonnes de farines de sang à destination du marché petfood et en fertilisation.

Le traitement des effluents aqueux n'a pas montré de problème particulier ni de dépassements des valeurs limites.

M. CHANAUD demande où en est le projet de méthanisation sur le site de Bayet.

M. VARJABEDIAN indique que le projet n'a pas abouti par manque de ressource sur place. Dans l'immédiat, la collecte s'effectue aux alentours et les produits sont transportés dans une structure adaptée à Ennezat dans le Puy de Dôme.

Deux incidents sont à déplorer au niveau de l'épuration des effluents liquides :

- en juillet : dépassement du seuil de température en raison des fortes chaleurs. La mesure corrective mise en place a été la location d'un groupe froid de plus grande capacité
- en octobre : légère dégradation du traitement de l'ammoniac. Pour résoudre ce problème, il a été rajouté des boues biologiques de SOCOPA.

Une plainte a été déposée en juillet pour des problèmes d'odeurs, un plan d'action odeur a été mis en place. En début d'année 2016, une étude a été lancée sur l'optimisation du système de captation afin de trouver des solutions d'amélioration. Fin 2016, début 2017, il est prévu de réaliser la couverture et la captation sur la fosse de réception de l'atelier de catégorie 1 et la couverture des bassins tampon de la STEP.

### **3) Rapport de la DREAL**

M. THIEBAUT indique que le rapport d'activité de LUCANE répond aux objectifs réglementaires fixés par son arrêté préfectoral et aux normes en vigueur.

Une marge d'amélioration peut être possible sur les NOx.

Il a été constaté quelques dépassements ponctuels des valeurs limites en rejets atmosphériques mais, au global, cela reste en deçà de la limite réglementaire.

Les résultats des contrôles ont montré une conformité sur les paramètres dioxines, furanes et métaux.

Il souligne qu'il serait souhaitable d'agrandir l'espace réservé au stockage du mâchefer afin de l'optimiser.

Il rappelle que LUCANE a été autorisé à réaliser deux séries d'essais d'incinération de lixiviats non dangereux provenant d'un centre de stockage d'un autre département. Les tests ont montré qu'il n'y avait pas de difficulté technique et environnementale. L'exploitant a donc déposé une demande pour généraliser cette co-incinération de lixiviats. Le dossier est en cours d'instruction.

En ce qui concerne SARVAL, le bilan global est satisfaisant. En revanche, des plaintes au sujet des odeurs sont régulièrement déposées. La DREAL s'attachera à suivre de très près le traitement et le suivi des odeurs, car elles sont impactantes pour les riverains.

M. THIEBAUT revient sur le problème de stockage de farine de catégorie 1, le site est souvent à saturation. Malheureusement, il n'a pas été trouvé de site de stockage pérenne qui conviendrait à ce type d'activité.

M. VARJABEDIAN indique qu'il pourrait y avoir une possibilité de stockage sur un de leur site en Haute Vienne. Un déplacement prochain sur site permettra de vérifier quels aménagements sont à prévoir.

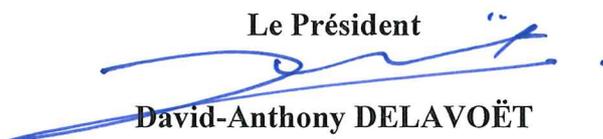
## **5) Questions diverses**

M. CHANAUD regrette à nouveau l'absence des élus départementaux dans les débats au sein de cette commission.

M. COURTADON remercie les participants pour leur présence à cette réunion. Il rappelle la volonté de transparence de la part du SICTOM et l'intérêt de cette commission qui permet d'échanger et de faire évoluer les choses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned above the printed name.

**David-Anthony DELAVOËT**